

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
1^{er} novembre 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 1^{er} novembre 2010, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Denis Tremblay	cons. au poste no : 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente assemblée.

Est absente pour être à l'extérieure du pays

Lise Tremblay **cons. au poste no : 2**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h 5 h par madame Berthe Bélanger, mairesse.

Mot de bienvenue de la mairesse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

500-11-2010

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

- 1. Accès Internet haute-vitesse**
- 2. Convention Collective**
- 3. Collecte des ordures**
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de l'Assemblée**

ADOPTÉE

1. Accès Internet haute-vitesse

501-11-2010

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande d'aide financière au Programme Communautés rurales branchées et de convenir d'un protocole d'entente avec la ministre responsable pour un accès à Internet par satellite sur le territoire de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
1^{er} novembre 2010

502-11-2010

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande de soumission par le service SEAO pour obtenir un fournisseur internet par satellite devant être subventionné par le Programme Communautés rurales branchées pour une valeur située entre 283 000 \$ et 649 000 \$.

ADOPTÉE

2. Convention Collective

Cette rubrique est reportée.

3. Collecte des ordures

503-11-2010

CONSIDÉRANT les démarches de la Municipalité de Val-des-Lacs; de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et de la Municipalité de Lac-Supérieur d'organiser un service de collecte des ordures en commun;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer une structure juridique adéquate pour permettre aux municipalités participantes d'établir les normes de fonctionnement entre elles;

CONSIDÉRANT un commun accord entre les municipalités pour nommer le même conseiller juridique;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de :

Mandater Me Denis Dubé, avocat pour établir la structure juridique de l'organisme portant la dénomination de « Régie des trois lacs »;

De payer les honoraires professionnels en trois parts égales.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
1^{er} novembre 2010

- 4. Période de questions**
5. Levée de l'assemblée

504-11-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 13 h 20.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur
général